

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :

**17 septembre 2026**

et qu'elle a été faite le

**17 septembre 2026**

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 49

**Présents : 40**

**Absents suppléés : 3**

**Absents excusés : 6**

Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2026\_09\_177**

**Objet :**

Création d'un poste dans le cadre  
d'emploi des auxiliaires de  
puériculture territoriales à temps  
non-complet (soit 10h50) suite  
au passage à 50 %  
d'administratifs de la responsable  
micro-crèche a Salans

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 24 septembre 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des  
fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

**Présents :** Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M.  
Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony  
FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme  
Nathalie HONORIO Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge  
CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY,  
M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique  
JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre  
: M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT  
Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montepain : M. Maxime  
CHAUVIN Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE  
Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS  
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLOT  
Ougney : M. Cédric IVANES Pagney : M. Michel GANET Plumont :  
M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M.  
Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël  
TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange :  
Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves  
COINCENOT Saligney : Mme Josette LAVRY Sermange : M. Michel  
BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M.  
Stéphane ECARNOT

**Suppléés :** Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ Etrepigney : M.  
Frédéric BREGAND Our : M. Jean-Pierre BURGSTALHER

**Absents excusés :** Dampierre : M. Aurélien PHILIPPE Montmirey-  
la-Ville : M. Eric PERTUS Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme  
Séverine POIDEVIN Serre les Moulières : M. Claude TERON  
Vitreux : M. Hervé LEVY

**Secrétaire de séance :** Mme Aurore ROUX

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine  
POIDEVIN (ORCHAMPS)

**Mandataires :** M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara  
PANOUILLOT (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le  
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

**CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AUXILIAIRES DE  
PUERICULTURE TERRITORIALES A TEMPS NON-COMPLET (SOIT 10H50) SUITE AU  
PASSAGE A 50 % D'ADMINISTRATIFS DE LA RESPONSABLE MICRO-CRECHE A  
SALANS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la demande de la PMI de passer la Directrice de la Micro-crèche à Salans à 50 % d'administratif, il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultures territoriales à temps non-complet (soit 10h50) ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Ressources » en date du 2 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du en date du 18 septembre 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi auxiliaires de puéricultures territoriales à temps non-complet, soit 10h50 ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

